

A R R Ê T É

PRESCRIVANT LA PROCÉDURE DE MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES (CAPBP)

Le président de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP),

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L.152-7, L.153-60, R.151-51 et 153-18 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2021-09-16-00006 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Lescar ;

Vu la notice de présentation ci-annexée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) afin de modifier les informations relatives au plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Lescar ;

A R R Ê T É

En application des articles L.153-60 du code de l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est mis à jour à la date du présent arrêté.

Le présent arrêté accompagné des documents annexés est transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Il sera affiché durant un mois à la préfecture, dans la commune de Lescar, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) à l'Hôtel de France.

Les documents de la mise à jour du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sont tenus à la disposition du public au 26 avenue des Lilas à Pau (64000), bâtiment le Piano, à la mairie de Lescar, ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Il sera également mis en ligne sur le site de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) (www.agglo-pau.fr).

Le présent arrêté accompagné des documents qui lui sont annexés est transmis au représentant de la direction départementale et aux finances publiques.

Fait à Pau, le 14 décembre 2021
Pour le Président et par délégation,

Victor DUDRET
Membre du bureau de la communauté d'agglomération
Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP)
Délégué au suivi du plan local d'urbanisme intercommunal
(PLUi)